

La convocation a été adressée individuellement le 11 décembre 2024 à chaque Membre du Conseil d'Administration pour la réunion du 18 décembre 2024.

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** du 18 décembre 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 décembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aixe-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni salle Pierre DESPROGES à Aixe-sur-Vienne, sous la présidence de Monsieur René ARNAUD.

**Présents** : René ARNAUD, Marie-Claire SELLAS, Christiane GADAUD, Monique LE GOFF, Catherine FEVRIER, Martine POTTIER, Christine TREILLARD, Ginette BUISSON.

**Excusés** : Patrick BENAYOUN, Caroline CHERBEIX, Raymonde BAUWIN RICHE, Wali NOURESTANI

**Secrétaire** : Christelle MOUNET

Aucune remarque n'étant formulée sur le compte rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté.

Madame Christelle MOUNET annonce l'ajout de cinq dossiers de demande d'aide financière à l'ordre du jour et suggère que, compte tenu des impératifs horaires de certains membres, il serait souhaitable d'aborder les points « V- Colis des aînés » et « VI- Choix du menu du repas des aînés » en fin de séance. L'assemblée approuve ces modifications.

### **I – MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : MODIFICATION**

Monsieur René ARNAUD souhaite la bienvenue à Madame Martine POTTIER, élue, et explique à l'assemblée que le Conseil Municipal a accepté, lors de sa séance du 10 décembre 2024, la demande conjointe de Madame Céline BENOS et Madame POTTIER Martine d'interventir leur siège au sein de la Commission Culture et du Conseil d'Administration du CCAS.

Madame Ginette BUISSON et Madame Christine TREILLARD, membres nommés, se présentent et Monsieur René ARNAUD présente les membres nommés excusés pour la séance du Conseil d'Administration du jour.

Monsieur René ARNAUD rappelle qu'il y a un poste vacant au sein du Conseil d'Administration depuis la démission de Monsieur Robert GAUTHIER qui représentait le Secours Populaire. Monsieur Thierry MAZABRAUD, responsable du Secours Populaire pour la Haute-Vienne, avait été sollicité pour son remplacement mais ce dernier avait beaucoup de mal à recruter des personnes pour ce genre de mission.

Entre temps, Madame Marie-Noëlle GAUDERON de l'association Accueil du Pays d'Aixe a été sollicitée mais n'a pas souhaité siéger au Conseil d'Administration du CCAS.

Monsieur Thierry LHERITIER, remplaçant de Monsieur Robert GAUTHIER à l'antenne du Secours Populaire d'Aixe-sur-Vienne, a été contacté directement et semblerait intéressé par le siège, reste à finaliser sa nomination.

Le Conseil d'Administration du CCAS est composé à ce jour de :

- 7 membres élus : René ARNAUD, Marie-Claire SELLAS, Patrick BENAYOUN, Christiane GADAUD, Monique LE GOFF, Catherine FEVRIER, Martine POTTIER
- 5 membres nommés : Christine TREILLARD (Club de Loisirs Aixois), Caroline CHERBEIX (Foyer d'Accueil Médicalisé), Raymonde BAUWIN RICHE (Secours Catholique), Ginette BUISSON (FNATH), Wali NOURESTANI (UDAF)
- 1 poste vacant

## II – SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE : TARIFICATION 2025

Depuis 2011, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Aixe-sur-Vienne propose un service de portage de repas à domicile aux habitants du Val de Vienne. Ce service a pour vocation principale le maintien à domicile des personnes âgées et d'apporter une aide aux personnes ayant des difficultés pour se faire à manger.

C'est dans ce cadre que le Centre Communal d'Action Sociale a conventionné avec la commune d'Aixe-sur-Vienne afin que sa cuisine centrale fabrique et fournisse les repas pour le service de portage.

Le service doit présenter un équilibre financier, aussi pour faire face à l'augmentation du tarif d'achat du repas à la commune d'Aixe-sur-Vienne, voté en Conseil Municipal lors de sa séance en date du 10 décembre 2024, il apparaît nécessaire de revaloriser, dans les mêmes proportions, le tarif de vente de repas à l'utilisateur.

Madame Christelle MOUNET précise que l'augmentation appliquée est de 2.87% et que la participation des communes au paiement des repas est inchangée et reste de 1,20€ par repas.

**La délibération n° 2024/41 est adoptée à l'unanimité.**

## III – CONVENTION POUR LE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Le service de portage de repas à domicile fait l'objet d'une convention de partenariat avec les communes de la Communauté de Communes du Val de Vienne ne disposant pas de moyens humains et matériels pour assurer ce service.

La convention établie lors de la prise en charge du service par le CCAS d'Aixe-sur-Vienne en 2011 n'a pas été revue depuis, seuls des avenants y ont été apportés au grès des modifications tarifaires.

Le service ayant quelque peu évolué depuis 2011, il convient de renouveler les conventions établies avec les communes desservies en y intégrant notamment la prise en charge ou non par ces communes du coût du repas non consommé lors d'une hospitalisation d'urgence ou lors du décès du bénéficiaire domicilié sur la commune.

Madame Martine POTTIER demande ce que deviennent les repas non distribués et combien de repas cela représente.

Madame Christelle MOUNET répond que les repas sont jetés et que cela concerne deux repas par mois en moyenne.

Madame Martine POTTIER demande s'il ne serait pas possible de faire don de ces repas à des associations ou des personnes bénéficiaires des aides du CCAS.

Monsieur René ARNAUD répond que cela peut être compliqué du fait de la date de péremption courte des plats et précise qu'aucune association ne distribue ce genre de produit sur la commune.

**La délibération n° 2024/42 est adoptée à l'unanimité.**

## IV- PROPOSITION DE PARTENARIAT AVEC LE SERVICE DE LOCATION SOLIDAIRE DE LA CHATAIGNERAIE LIMOUSINE

Dans le cadre de la plateforme mobilité 87, la Fédération Châtaigneraie Limousine anime un service de location solidaire de véhicules (1 voiture électrique sans permis, 17 scooters dont 1 électrique et 3 voitures thermiques)

Il s'agit d'un service de mise à disposition de véhicules auprès de personnes sans ressources ou à faibles revenus, pour leurs déplacements quotidiens.

Ce service qui couvre le sud-ouest du département de la Haute-Vienne est accessible sous conditions de ressources et sur prescription d'un partenaire : Maisons du Département, France Travail, Mission Locale Rurale...

Comment fonctionne ce service ? Le demandeur doit obligatoirement passer par un prescripteur (voir ci-dessus) qui examine la recevabilité de la demande, puis la réservation du véhicule s'opère auprès du service de location solidaire avec paiement d'avance d'une caution.

Au cours de l'année 2024, 70 prescriptions ont été reçues et 40 ont abouti à une mise à disposition de véhicules.

La Fédération Châtaigneraie Limousine constate une précarisation accrue des publics, et des difficultés pour certains d'accéder au service, en raison d'une impossibilité de verser une caution. C'est la raison pour laquelle La Fédération Châtaigneraie Limousine souhaiterait nouer des partenariats avec des CCAS/CIAS et des associations caritatives afin d'apporter une solution de cautionnement.

## Pour information :

La caution demandée est de 200€ pour un scooter et 400€ pour une voiture. Elle n'est encaissée qu'en cas de dégradation constatée sur un véhicule et/ou ses accessoires, d'accident et d'impayés. Elle n'est utilisée qu'à hauteur du besoin pour couvrir les réparations, le renouvellement d'accessoires, la franchise (en cas d'accident) ou les impayés. En 2023, la caution a été mobilisée pour 3 bénéficiaires (sur un total de 32) pour un montant moyen de 151€ et les impayés sont rares étant donné que le paiement d'une période de location se fait à l'avance.

Madame Christelle MOUNET précise que le service de location solidaire a été sollicité par un aixois en 2023 et deux en 2024 et informe que les maires de Châlus et de Nexon sont favorables à un conventionnement avec la Châtaigneraie Limousine.

Madame Christelle MOUNET indique que, si le partenariat était conclu, une organisation devrait être mise en place pour raccourcir le délai de décision car, bien souvent, la demande de location est urgente.

Monsieur René ARNAUD suggère la mise en place d'une délégation.

Madame Martine POTTIER demande s'il existe une communication sur ce service.

Monsieur René ARNAUD précise que les prescripteurs sont au courant de l'existence de ce service de location solidaire animé par la Fédération Châtaigneraie Limousine.

La délibération n° 2024/43 est adoptée à l'unanimité.

## VII- ACTIVITE DE LA COMMISSION PERMANENTE ANNEE 2024.

Madame Christelle MOUNET présente l'activité de la Commission Permanente qui s'est réunie à 3 reprises au cours de l'année 2024 et a délibéré sur les dossiers suivants :

N° dossier	QF	DEMANDE	AVIS	AIDE ACCORDEE
1/02.02.2024 Délibération 2024/1		Demande de renouvellement de domiciliation	Favorable	Domiciliation renouvelée pour 1 an
2/02.02.2024 Délibération 2024/2	372	Demande d'aide financière de 299,99 € pour l'achat de mobilier de première nécessité	Favorable	150 € versés au magasin
3/02.02.2024 Délibération 2024/3	0	Demande d'aide financière de 104 € pour un découvert bancaire	Favorable	104 € versés au bénéficiaire
4/02.02.2024 Délibération 2024/4	979	Demande d'aide financière de 300 € pour payer un retard de loyer	Favorable	150 € versés au propriétaire
5/02.02.2024 Délibération 2024/5	6155	Demande d'aide financière de 123,25 € pour payer une facture de réparation automobile	Favorable	100 € versés au garage
1/30.05.2024 Délibération 2024/21	1087	Demande d'aide financière de 300 € pour le paiement d'une facture d'énergie	Favorable	150 € versés au fournisseur
2/30.05.2024 Délibération 2024/22	316	Demande d'aide financière de 200 € pour le paiement d'une facture d'énergie	Favorable	200 € versés au fournisseur
3/30.05.2024 Délibération 2024/23	1068	Demande d'aide financière de 200 € pour un séjour de répit famille	Favorable	200 € versés au bénéficiaire

<b>4/30.05.2024 Délibération 2024/24</b>	321	Demande d'aide financière de 259,90 € pour l'entretien d'un véhicule	Favorable	259,90 € versés au garage
<b>1/15.10.2024 Délibération 2024/37</b>	590	Demande d'aide financière de 300 € pour le paiement d'une facture d'énergie	Favorable	200 € versés à EDF
<b>2/15.10.2024 Délibération 2024/38</b>	714	Demande d'aide financière de 300 € pour le paiement d'une facture d'énergie	Favorable	200 € versés à ENGIE
<b>3/15.10.2024 Délibération 2024/39</b>	482	Demande d'aide financière de 300 € pour le paiement d'une facture d'énergie	Rejeté	-
<b>4/15.10.2024 Délibération 2024/40</b>	223	Demande d'aide financière de 250 € pour faire face à des retards de paiement	Favorable	100 € versés au bénéficiaire

## VIII - DOSSIERS DE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Madame Christelle MOUNET présente les dossiers de demande d'aide financière.

N° dossier	QF	DEMANDE	AVIS	AIDE ACCORDEE
<b>1/18.12.2024 Délibération 2024/44</b>	673	Demande d'aide financière de 200,00 € pour un découvert bancaire	Favorable	200,00 €
<b>2/ 18.12.2024 Délibération 2024/45</b>	863	Demande d'aide financière de 300,00€ pour le paiement d'une facture d'énergie	Favorable	150,00 €
<b>3/18.12.2024 Délibération 2024/46</b>	206	Demande d'aide financière de 300,00 € pour un secours exceptionnel	Favorable	300,00 €
<b>4/18.12.2024 Délibération 2024/47</b>	279	Demande d'aide financière de 200,00 € pour un secours exceptionnel	Favorable	200,00 €
<b>5/18.12.2024 Délibération 2024/48</b>	352	Demande d'aide financière de 300,00 € pour le règlement d'une dette de cantine	Favorable	150,00 €
<b>6/18.12.2024 Délibération 2024/49</b>	331	Demande d'aide financière de 300,00 € pour un découvert bancaire	Favorable	200,00 €

## V – COLIS DES AINES

Les colis commandés à la Société Larédy ont été livrés le 3 décembre 2024 au Centre Technique Municipal.

La distribution des 85 colis couple et 191 colis personne seule est quasiment terminée, elle se fait avec la collaboration des Comités de Quartier.

Madame Marie-Claire SELLAS informe les membres du Conseil d'Administration que des sachets de chocolats destinés aux résidents aixois de l'EHPAD Claude Madoumier ont été commandés et seront remis aux résidents le vendredi 20 décembre 2024.

## **VI – CHOIX DU MENU DU REPAS DES AINES DU 25 JANVIER 2025**

Madame Marie-Claire SELLAS présente les trois menus proposés par Monsieur Laurent COLLARDEAU, chef cuisinier de la cuisine centrale.

Le choix des membres du Conseil d'Administration se porte sur le menu N°2 tel que joint en annexe.

## **IX – QUESTIONS DIVERSES**

Madame Christelle MOUNET informe que les ateliers UFC Que Choisir qui avaient été programmés ont tous été annulés faute de participants et ce, malgré la communication faite sur les supports de communication de la commune.

Madame Martine POTTIER demande de quels sujets traitaient les ateliers.

Madame Christelle MOUNET précise que celui du 4 octobre était intitulé « je réduis mes déchets », celui du 7 novembre « j'économise l'eau à la maison » et celui du 13 décembre « je limite ma consommation d'électricité ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 15h30.

*MENU DES AINES 2025*

*Menu 2*

*Potage Garbure*

*St Jacques, crème topinambour et son lard crispy*

*Trou rhum Armagnac*

*Canard farci (au veau et porc, châtaignes et foie gras) céleri confit et petits légumes glacés*

*Salade*

*Plateau de fromage*

*Eclair aux fruits rouges et vanille revisitée*

*Café – Mousseux*